

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE INFO ROUTES

CHAMBERY, LE 23 décembre 2025

## La Chambre – Pont de la fruitière Route départementale n°76

### ➤ Restrictions de circulation jusqu'à novembre 2026

Suite à de fortes dégradations constatées sur le pont de la fruitière sur la RD 76, accès à La Chambre depuis Notre-Dame-du-Cruet, un alternat de circulation est mis en place sur ce secteur depuis mai 2025, ainsi qu'une limitation pour les poids lourds à 19 tonnes. Une déviation est en place pour accéder à la ZA des Attignours par la RD 1006 et la route des Attignours (RD 76A).

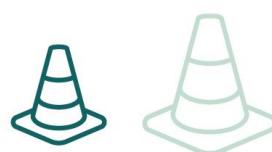
Afin de rétablir cette liaison et d'assurer la sécurité des usagers, le Département de la Savoie engagera des travaux de réhabilitation de l'ouvrage de mai à fin octobre 2026, suivant différentes phases :

- protection du lit de la rivière,
- pose d'une passerelle piétonne provisoire,
- détournement provisoire des réseaux ,
- démolition du pont,
- dépose de la protection du lit de la rivière,
- reconstruction du pont,
- dépose de la passerelle piétonne provisoire.

Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera totalement interrompue sur ce secteur, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. La circulation piétonne sera assurée par une passerelle provisoire. Une déviation pour tous les véhicules sera mise en place par la route des Attignours (RD 76 A), RD 1006 et avenue de la gare, Grande rue (RD 213) à La Chambre.

Les horaires d'ouverture de la déchetterie seront également impactés. Toutefois, des créneaux seront maintenus malgré la proximité des travaux. L'accès à la déchetterie sera possible les :

- Mercredi de 14h à 17h30 (une semaine sur deux) ;
- Vendredi de 14h à 17h30 ;
- Samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.



### CONTACT PRESSE

Maison technique du Département Maurienne  
04 79 20 66 50 • [MDT-Maurienne@savoie.fr](mailto:MDT-Maurienne@savoie.fr)

L'accès à l'espace Maurice Perrier, au boulodrome et au commerce à proximité sera maintenu ainsi que les stationnements. L'organisation de la circulation autour de la place du Champ de Foire sera modifiée pendant la durée des travaux. Afin de faciliter l'accès aux riverains, une signalisation provisoire sera mise en place.

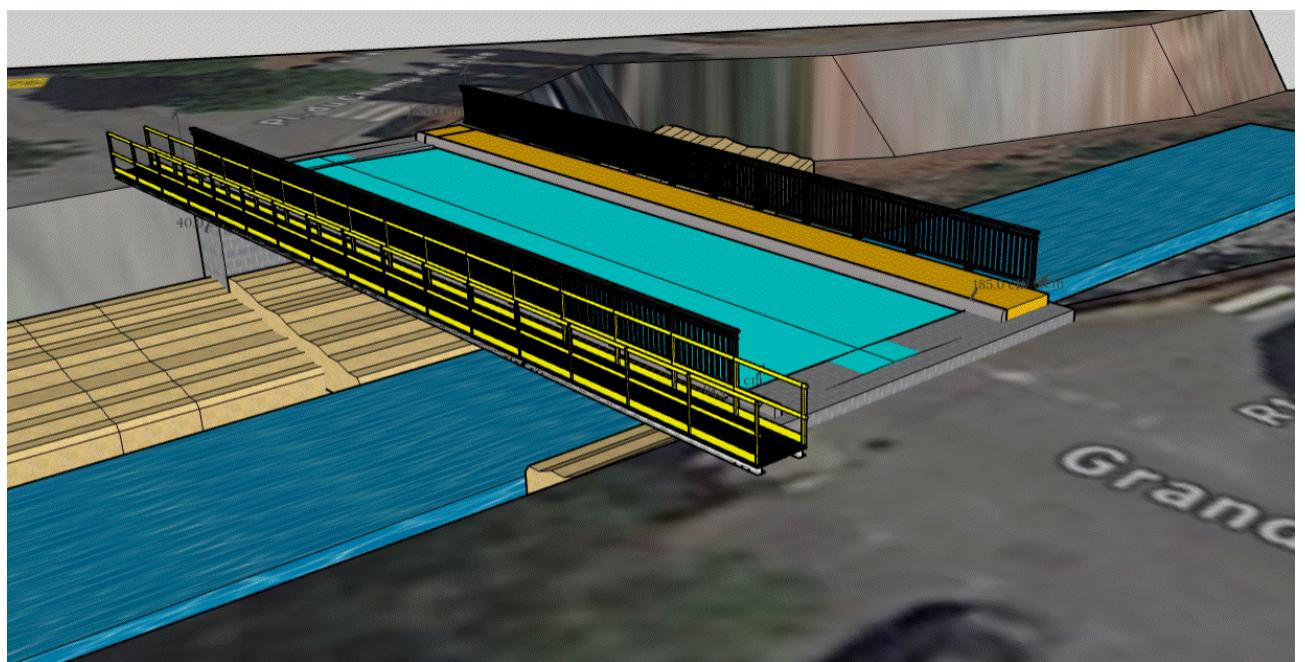
Après une analyse approfondie des différentes options, le Département de la Savoie a écarté la solution d'un pont provisoire pour les véhicules légers et poids lourds. Cette décision s'appuie sur plusieurs critères :

- > des contraintes techniques majeures, rendant sa mise en œuvre particulièrement complexe dans ce contexte ;
- > un coût disproportionné au regard des bénéfices attendus ;
- > un allongement significatif des délais, tant pour les études préalables que pour la durée totale du chantier, ce qui aurait prolongé la coupure de circulation.

Cette solution n'aurait donc pas permis de répondre efficacement aux enjeux de sécurité et de fluidité du trafic, prioritaires pour le territoire et ses usagers.

Vous pouvez retrouver l'information sur [www.savoie-route.fr](http://www.savoie-route.fr)

Passerelle piétonne provisoire (*croquis de principe*)



**Itinéraire de déviation de juin à novembre 2026**

